

Plan d'amélioration de la qualité

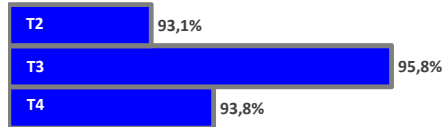
Le plan d'amélioration de la qualité vise à accroître la responsabilité et à promouvoir la transparence dans le secteur. La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas et Glengarry recueille des données sur un certain nombre de domaines qui donnent un aperçu de l'impact et des résultats des services grâce à l'utilisation de données et d'analyses. Les résultats de la conformité sont de 2016 à 2017, les données pour le premier trimestre n'ont pas été tirées en raison de limitations techniques.

Effectuer une évaluation de la sécurité au moment du premier contact face à face dans le délai de réponse pour toutes les références assignées à une enquête.



	T2	T3	T4
12 heures	100 %	100 %	97,1 %
48 heures	100 %	Aucun délai de 48 h	Aucun délai de 48 h
7 jours	96,9 %	95,2 %	97,2 %

Compléter la documentation officielle d'une évaluation et d'un plan de sécurité dans les 5 jours suivant le premier contact face à face.

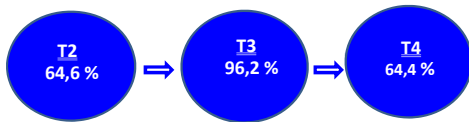


Conclure une enquête liée à la protection de l'enfance dans les 45 jours suivants la réception de signalement (ou dans un délai de 60 jours lorsqu'il s'agit d'une prolongation).

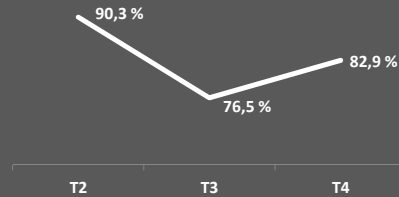
T2	T3	T4
99,2 %	96,2 %	99 %



Compléter un plan de service initial dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête ou dans les 30 jours suivant la date du transfert de cas aux services de protection de l'enfance en cours suite à l'enquête initiale.



Compléter l'analyse formelle et l'évaluation du dossier tous les 6 mois suivant le développement du plan initial de service pour les cas de protection des enfants en cours.

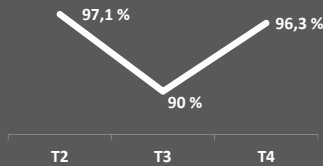


Revoir tous les cas de protection de l'enfant en cours dans une session de supervision au minimum une fois toutes les 6 semaines.

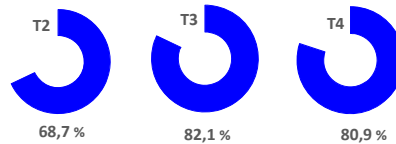


T2	T3	T4
82,3 %	87,2 %	89,2 %

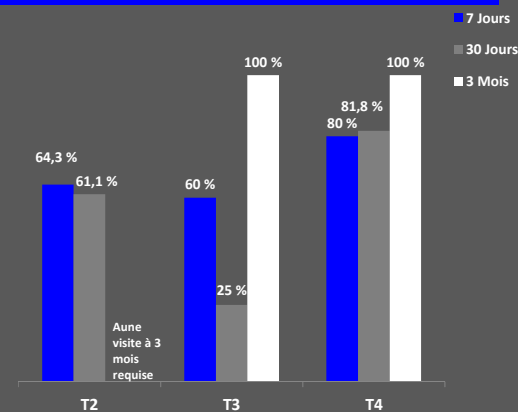
Préparer un plan initial de soins préparé dans les 30 jours suivant le placement ou le placement dans un foyer d'accueil / groupe / parenté ou dans un foyer de soins traditionnels.



Visiter les familles dans leur maison au minimum une fois par mois pour un cas de protection de l'enfance en cours.



Visites privées - enfants sous la garde d'un proche



Visites privées - enfants pris en charge

